

Commune de Sérézin-du-Rhône

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2018-01, le Maire de la Commune de Sérézin-du-Rhône a ordonné l'ouverture d'une **enquête publique** portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Sérézin-du-Rhône.

Cette enquête publique est ouverte **du lundi 12/11/2018** au **vendredi 21/12/2018**, soit pour une durée de **39 jours** consécutifs.

La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme permet l'adaptation du périmètre de la zone d'aménagement des Cardoux ; la modification du zonage autorisant l'implantation de bâtiments industriels et commerciaux et des modifications réglementaires et d'harmonisation d'urbanisme sur différents emplacements de la commune.

Le Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Gaston MARTIN, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique au lieu, jours et heures suivants :

Mairie de Sérézin-du-Rhône -1 rue de Ternay -69360 Sérézin-du-Rhône

Lundi, mercredi, vendredi : de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00,

Mardi et jeudi: de 8h45 à 12h00.

Les Samedis 17 novembre ; 1er décembre et 15 décembre de 9h00 à 11h30.

En outre, l'avis de l'arrêté d'enquête ainsi que le dossier d'enquête seront consultables sur le site internet <http://www.registre-dematerialise.fr/1021>

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie ;
- En les adressant par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête : « Mairie de Sérézin-du-Rhône- 1 rue de Ternay– 69 360 Sérézin-du-Rhône ». Il conviendra de préciser sur l'enveloppe « Ne pas ouvrir – PLI destiné à Monsieur Gaston MARTIN, commissaire-enquêteur » ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1021@registre-dematerialise.fr;
- sur le registre électronique consultable sur le site <http://www.registre-dematerialise.fr/1021>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- **Lundi 12 novembre de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 21 novembre de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 1^{er} décembre de 9h00 à 11h30,**
- **Vendredi 14 décembre de 14h00 à 17h00.**
- **Vendredi 21 décembre de 14h00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an, en Mairie, sur le site internet <http://www.registre-dematerialise.fr/1021> et en Préfecture. Passé ce délai, les personnes intéressées pourront demander la communication de ces pièces dans les conditions prévues au Livre 3 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).

Le Responsable du projet est le Maire de la Commune de Sérézin-du-Rhône, M. Jacques BLEUZÉ, domicilié 1 rue de Ternay 69360 Sérézin-du-Rhône.

Au terme de la présente enquête publique et compte tenu de ses résultats, des observations des Personnes Publiques Associées et du public, le dossier sera soumis, par le responsable du projet, au Conseil Municipal pour l'approbation de la modification n°1 du PLU.